L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 AVRIL 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 23 AVRIL 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS — Propriété dans la Sixième District—Site pour bâtir coin des rues Félicité et Chesnut, près du Parc Collège.

PAR LE SHERIF—Deux certains lots de terre située dans le Premier District de cette ville.

PAR E. CURTIS—A en salle d'encan, 201 rue du Canal—Meubles de maison et de bureau de médecin, actions, bons et bijoux.

La Louisiane à l'Exposition de Chicago.

Les temps approchent ; nous allons entrer dans l'été de 1892, et l'Exposition de Chicago s'ouvre, de bonne heure, en 1893. Il faut nous hâter de nous y préparer, afin d'y pouvoir jouer un rôle digne de nous : digne, nous ne dirons pas de notre présent, qui laisse fort à désirer, mais de notre passé, dont nous avons le droit d'être fiers.

Malgré nos fautes et nos misères, on songe à nous, là-bas ; on y songe peut-être plus que nous ne le faisons nous mêmes. Dans la direction générale, nous n'avons pas été oubliés. Ainsi, le colonel D. B. Fenn a été nommé membre du comité d'agriculture, par le Bureau national, et Mlle Catherine L. Minor est la quatrième vice-présidente du Bureau des directrices de la grande Commission nationale. Voilà donc un Louisianais et une Louisianaise placés en vedette, et qui doivent exercer une action décisive dans cette noble entreprise.

Les choix sont bons. On peut compter sur le zèle de ces deux commissaires, sur leur activité, leur intelligence et leur entente des choses qu'ils auront à diriger, mais ils ont besoin d'être soutenus. Il faut que l'Etat qu'ils ont à représenter, puisse figurer noblement dans le grand concours industriel, agricole et artistique. Nous avons tous les éléments de succès voulus ; pourquoi n'en tirerions-nous pas profit ? Pourquoi ne ferions-nous pas une bri-lante exhibition, puisqu'on nous y convie ; puisqu'on se montre disposé à nous faire la place aussi large que possible ; à nous faire, avec une déférence dont nous devons être touchés, participer à toutes les honneurs, à toutes les distinctions dûs au mérite.

N'oublions pas que la Louisiane occupe, dans l'Union, une position exceptionnelle. Au point de vue de l'industrie sucrière, elle tient non seulement le premier rang, mais elle a été, jusqu'à présent, presque le seul Etat qui ait donné au pays une partie de sa consommation. A l'heure où cette industrie est si vivement attaquée, où elle passe par une crise qui peut avoir une issue funeste, n'est-il pas de notre devoir de profiter de l'occasion qui nous est offerte de montrer ce que nous savons faire, et ce que les autres Etats peuvent attendre de nous ? Qui sait si une belle exposition de nos produits —le spectacle d'une sucrerie perfectionée, fonctionnant sous les yeux du public,n'était guère possible,— n'imposerait pas silence aux criailleries de nos implacables ennemis et ne les forcerait pas à mettre bas les armes ?

Cette situation exceptionnelle, elle la possède presqu'au même degré dans l'industrie rizière;elle tient maintenant la tête dans la production de cette céréale, et elle a détrôné la Caroline du Sud,qui y portait auparavant le sceptre.

Nous en dirons presque autant de la culture du coton, puisque c'est chez nous qu'elle a pris le plus d'extension.

Ainsi,voilà trois genres de production, dont deux sont mi-partie agricoles, mi-partie manufacturières, dans lesquelles nous avons le premier pas. Nous aurions grand tort de ne pas nous en prévaloir, de ne pas donner, publiquement,des preuves éclatantes de notre savoir et de notre pouvoir-faire. Que le monde apprenne, une bonne fois, et dans une occasion solennelle, les ressources immenses que nous possédons, et nous verrons accourir à nous les agriculteurs, les industriels et les capitalistes. Que nous manque-t-il ? Précisément, les éléments que doit attirer, chez nous, une exhibition intelligemment et habilement faite—c'est-à-dire les travailleurs, les agriculteurs, les ingénieurs et les spéculateurs. Avec deux cent ou trois cent mille nouveaux venus, appartenant à ces trois ou quatre catégories, nous deviendrions, bien vite, un des premiers Etats de l'Union, peut-être même le plus solide de tous, car le premier fondement de la richesse d'un Etat, c'est l'agriculture. Le supériorité agricole une fois bien établie, le reste vient par surcroît.

Il ne faut pas nous illusionner sur la partie artistique de l'œuvre : elle ne tiendra jamais que le second rang, au point de vue américain; nous ne pouvons lutter, sous ce rapport, avec les contrées du Vieux-Monde, avec la France, avec l'Italie, avec l'Allemagne. ce sont ces pays qui, évidemment, l'emporteront : c'est par l'agriculture seule que les Etats Unis peuvent affirmer leur supériorité. Ils le savent autant par instinct que par l'étude ; aussi accorderont-ils une place immense à cette branche de l'activité humaine. Voyez, quelles dimensions ils donnent à l'édifice consacré à l'agriculture : 800 pieds de longueur sur 500 de largeur ; et les décorations sont splendides. Les directeurs de l'Exposition veulent faire aux produits du sol, un véritable palais qui attirera toutes les curiosités par ses magnificences. Quelle gloire pour la Louisiane, nous ne disons pas si elle pouvait—cela ne fait question pour personne—mais si elle voulait et savait prendre, dans cet édifice, la place d'honneur. Nous formons le vœu que nos concitoyens comprendront l'importance, la solennité de la situation, et qu'ils agiront en conséquence.

Echantillon gratuit de chocolat.—En adressant une carte postale à "MENIER", New-York, vous obtiendrez des échantillons de son délicieux chocolat importé avec indications pour le préparer, etc.

Ces certificats des guérisons opérées par la Salsaparille d'Ayer sont des preuves vivantes, corroborées par des témoins vivants.

Au lycée.

—Et toi, Dundin, aures-tu un prix à Pâques ?

—Un prix de persévérance.

—Allons donc !

—Pardine.... j'ai été toujours le dernier !

Un délicieux infâtigable assège le ministère et le poursuit de demandes de places plus ou moins importantes—demandes auxquelles il est, d'ailleurs, répondu de la façon la plus évasive.

—J'ai trouvé mon affaire, dit-il.

—Parles, dit le ministre.

—Nommez moi directeur du Conservatoire de romonage de Chambéry !

LOUISIANE.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermillion, du 16 avril :

Le comité nommé pour s'occuper d'obtenir le droit de passage, pour le chemin de fer qui doit relier Abbeville et la Nouvelle-Ibérie, ont réussi parfaitement, partout. En ce qui concerne notre paroisse, il n'y a plus de doute possible. Le chemin de fer sera construit. Aussi, ceux qui veulent acheter des terres dans nos environs, feront bien de se presser. Elles vont hausser considérablement ; elles vaudront, bientôt, quatre et cinq fois leur valeur d'aujourd'hui.

Les fruits, parmi nous, n'ont pas souffert de la gelée. Les arbres en sont chargés.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 16 avril :

Le petit steamer de M. Fraisse,le *Mystery*, a été consumé par les flammes, la semaine dernière.

La fabrique de glace est, maintenant, prête à livrer de la glace, sur demande, en assez grande quantité qu'on la voudra.

Toujours de nouvelles bâtisses à Houma, sans compter la reconstruction de celles qui ont été détruites par le récent incendie.

La *Sentinelle*, Rayne, paroisse Acadie, du 16 avril :

Partout on sème le riz, et autour de notre localité, tous les jardins sont ensorbes. La récolte des mûres sera, paraît-il, très abondants, s'il ne survient pas d'accident.

—Un correspondant de la paroisse Vermilion écrit :

"Le bayou Vermilion a, devant lui, un magnifique avenir, si l'on y établit des usines centrales. La prairie de Lafayette possède de nombreux convertis à la culture de la canne. On aperçoit rarement des champs de coton ; le fait est que l'on en a semé beaucoup moins que les autres années. Il en est de même dans la paroisse Ibérie ; on aperçoit d'assez nombreux champs, où l'on n'a même pas cueilli ce textile; il y en avait de trop. Malgré l'éloignement de beaucoup de fermes des voies ferrées et des usines centrales, la levée n'en est pas moins bonne. Ceux qui ne s'adonnent pas à la culture du riz, demandent, à grands cris, des usines centrales.

Il nous faudrait surtout un bon drainage et des chemins en bon état.

Le *Democrat*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 16 avril :

C'est la première fois, dans l'histoire d'Opelousas, que nous avons à constater trois constructions, à la fois, de mai ons en briques : la banque, une annexe de la maison de cour, pour les bureaux du commis et du shérif, et un grand magasin. Il y a, en outre, un assez grand nombre de bâtisses moins importantes qui s'élèvent dans les différentes parties de cette localité.

L'EXÉCUTION D'ANASTAY, A PARIS.

(Extrait du *Temps* du 10 avril.)

Bien que le bruit de l'exécution d'Anastay se fut répandu, dans Paris, dès neuf heures du soir, les curieux avides de ce genre de spectacle ne se trouvaient point cependant, sur la place de la Roquette, en aussi grand nombre qu'aurait pu le faire supposer le caractère et le rang de l'assassin de la baronne Dellard, et le retentissement qu'avait eu le crime du boulevard du Temple. Tandis que lors des précédentes exécutions, les mesures d'ordre étaient prises dès onze heures ou minuit, en cette occasion, au contraire, ce n'est qu'à deux heures du matin que ce service a été établi : il était dirigé par MM. Gaillot, chef de la police municipale, Grillière, Bunigny, officier de paix des brigades centrales, Chapelle et de Mauroy, officiers de paix de l'arrondissement. Le retard mis à cette organisation a donc eu pour effet de faire disperser les promeneurs qui, dès onze heures du soir, se disposaient à passer leur nuit devant le mur derrière lequel il se passe quelque chose ; vu l'absence, aux heures accoutumées, de tous déploiement de forces, ils avaient pris, pour la plupart, le sage parti de rentrer chacun chez soi.

Comme à l'ordinaire, les rues avoisinant la place de la Roquette sont gardées par des cordons soit d'agents de police, soit de gardes républicains, soit de gendarmes. C'est sans difficulté que l'ordre est maintenu : la foule, semble-t-il, est plus docile aux injonctions ; le monde qui la compose paraît même ne pas appartenir au aussi grande partie au milieu avivé et brailleur qui se rencontre ces jours-là. Derrière le piquet de gendarmerie qui forme barrière entre la rue et la place de la Roquette, se massent et se tassent aux premiers rangs des gens proprement mis attendant patiemment le résultat : à savoir si Anastay a été contagieux au marchant à l'échafaud. Car c'est là le point capital qui défraye toutes les conversations : on discute de même les péripéties du crime du boulevard du Temple, on parle d'Anastay, de sa vie, de son éducation, des exemples d'honnêteté qu'il avait eus constamment sous les yeux, du sang-froid qu'il a montré pour perpétrer son double forfait, des imprudences qu'il a commises aussi et qui furent la cause de son arrestation. Tandis que les commentaires vont leur train, les maisons endormies se réveillent. Dans la nuit noire, des boutiques s'ouvrent, des fenêtres s'éclairent ; bientôt s'animent les bancs où, dès 4 h. doc, sommeillaient à la belle étoile camelots, mendiants et gueux qui vont rejoindre les curieux du premier rang. Rue des Boulets, rue Saint-Maur, rue de la Vacquerie, cafés et débits de vin et cabonlots se voient bientôt remplis de consommateurs : la lanterne rouge d'un bureau de tabac s'allume.

Nous sommes abordés par un jeune homme coiffé d'une casquette, qui nous fait ses offres de service :

"Messieurs, voulez-vous un excellent endroit d'où vous pourrez voir admirablement : vous serez aussi bien placé qu'au pied de l'échafaud ! Tenez, ici." Et le jeune homme nous désigne du doigt les terrasses et les toits des deux maisons qui font face à gauche de la place.

—C'est cent sous, monsieur, continua-t-il, mais vous vous trouverez là en compagnie de monde très bien. Si vous trouvez ce prix trop élevé, je peux vous offrir un excellent petit coin de la rue Merlin ou de la rue de Charonne à 2 fr. 50 : il y a tout ce qu'il faut : de l'air, une chaise et une bougie.

Et sur notre refus, il s'en va, se perd dans la foule, au milieu de laquelle nous l'entendons dire d'une voix éraillée :

—Allons, messieurs, prenez vos billets ! prenez vos billets.... prenez vos billets !

Vers trois heures du matin, les fourgons renfermant les bois de justice arrivent sur la place. Les aides se mettent en devoir de dresser l'instrument du supplice. Ils travaillent avec lenteur, en silence, sous l'œil de M. Deibler, qui suit tous les détails de l'opération. Ils manient les marteaux avec beaucoup de discrétion ; les coups qu'ils sont obligés de porter pour fixer les pièces les unes aux autres sont sourds, comme étouffés. C'est qu'ils ne veulent pas que leur lugubre besogne réveille le condamné.

Tandis qu'ils s'appliquent à cette œuvre sinistre, on voit arriver successivement MM. Franqueville, juge d'instruction, le greffier de la cour d'appel, Goron, chef de la sûreté, Leygonie, commissaire de police, et son secrétaire. L'abbé Valadier, aumônier de la Roquette, qui doit accompagner Anastay à l'échafaud, magistrats et fonctionnaires entrent dans la prison, où ils sont reçus par M. Beauquesne ; ils attendent dans le cabinet du directeur de la prison que l'heure soit venue de pénétrer dans la cellule d'Anastay.

A quatre heures et demie la guillotine est prête. M. Deibler s'avance vers les montants de l'instrument et, par deux fois, s'assure, en le faisant jouer, que le couteau glisse bien dans les rainures ; puis il va rejoindre M. Beauquesne.

Voici enfin le moment tant attendu par la foule impatiente. Il est quatre heures cinquante-cinq minutes. M. Beauquesne, suivi de l'abbé Valadier, de MM. Franqueville, Leygonie, commissaire de police, et du secrétaire de ce dernier, se dirigent vers la cellule du condamné. Quand ils entrent, ils trouvent Anastay éveillé : le malheureux s'attendait à recevoir cette terrible visite. En les voyant, il comprend que tout est fini et, avant que M. Beauquesne lui ait dit les paroles d'usage, il pâlit affreusement.

—Votre recours en grâce est rejeté, lui dit avec douceur le directeur de la Roquette. Ayez du courage, Anastay !

—J'en aurai, répond celui-ci d'une voix forte. Et sur ces mots, il sors de son lit et s'habille sans proférer une parole. Pour qu'il aille plus vite, les personnes présentes lui tendent les objets qu'il doit revêtir. Une fois vêtu, il s'approche de l'abbé Valadier qui lui donne des consolations en quelques mots très brefs, car il faut abréger cette agonie. De la cellule, Anastay est conduit dans le couloir du greffe, où se fait la toilette du condamné. Pendant le trajet, le condamné garde toujours le silence. Il est très pâle, mais sa marche est assurée. Tandis que les aides lui lient les mains et lui mettent des entraves aux pieds, le condamné considère l'assistance d'un regard clair et indifférent.

A ce moment, M. Beauquesne désignant M. Franqueville, juge d'instruction, dit à Anastay :

—Vous n'avez aucune révélation à faire ?

—Non, répond Anastay avec une brièveté toute militaire.

La toilette est achevée et on va l'emmener quand, Anastay, s'adressant à l'abbé Valadier qui était près de lui, lui dit qu'il désire parler à M. le directeur de la prison. A ces mots qu'il avait entendus, M. Beauquesne s'approche d'Anastay :

—Monsieur le directeur, lui dit il, j'ai laissé dans le tiroir de la table de la cellule que j'ai occupée, une lettre destinée à mon frère, je vous prie de la lui faire remettre.

M. Beauquesne lui promet de le faire.

—N'y a-t-il pas parmi ces messieurs un médecin légiste, demande ensuite Anastay, pour constater l'insensibilité de mon corps après la mort ?

Mais l'abbé Valadier s'avance aussitôt vers lui et lui dit avec bonté :

—Mon ami, ne pensez pas à cela.

M. Beauquesne demande alors à Anastay s'il veut rester seul pendant quelques instants avec l'abbé Valadier.

—Je serais, en effet, très heureux de m'entretenir avec M. l'aumônier, répond Anastay.

Les autres personnes s'éloignent et Anastay confère pendant quelques minutes avec l'abbé Valadier. Leur entretien terminé, on entraîne le condamné qui se renferme désormais dans un silence dont il ne sortira plus.

A cinq heures treize minutes, le condamné parait sur la place. A sa vue, la foule se découvre et un vif mouvement de curiosité se produit ; chacun veut voir le visage de l'ex-officier. Lui, cependant, s'avance d'un pas ferme, autant que le permettent les liens qui lui serrent les pieds ; il porte la tête haute, il est très pâle, tout blanc. Il promène son regard sur la foule, comme s'il cherchait quelqu'un qu'il connût. M. Deibler marche devant lui. A sa gauche, se tient M. l'abbé Valadier, un crucifix à la main ; des aides suivent. L'honorable abbé, sympathique et l'exécuteur lui masquent, autant qu'ils peuvent, la vue du couteau ; mais le condamné l'a aperçu malgré ces précautions, et dès lors ses yeux fixés sur le terrible instrument ne peuvent p'us s'en détacher.

Mais le voilà devant la planche fatale. Un aide le dépouille d'une veste qu'on avait jetée sur ses épaules pour le protéger contre la fraîcheur du matin ; un autre le saisit. Anastay est poussé sur la planche, puis bascule et avec une promptitude extrême les aides engagent son cou dans la lunette. Deibler, debout près du monteur de la guillotine, voyant que tout est prêt, presse le bouton ; le couteau s'abat ; la tête tombe, le sang jaillit en abondance et vient rougir les vêtements de l'aide Desfournaux. Il était cinq heures quinze minutes quand Anastay a expié son crime. La tête et le corps du défunt sont placés dans le panier, qui est aussitôt porté dans un fourgon.

La foule se disperse en commentant, avec bruit, l'événement qui vient de se produire. Chacun répète qu'Anastay a su mourir courageusement.

M. l'abbé Valadier est monté dans un un coupé de remise qui l'attendait à la porte de la Roquette et devance le fourgon qui, escorté de six gendarmes, roule vers le cimetière d'Ivry. La fosse était prête pour recevoir le corps d'Anastay : elle est placée auprès de celle de Géomay laquelle est proche de celle de Doré. En avant de ces trois tombes se trouve celle de Prado.

Lorsque le funèbre cortége est arrivé devant la place indiquée, le fourgon et les gendarmes s'arrêtent : les aides de M. Deibler mettent à terre le panier, en sortent le corps du supplicié que M. Léon Anastay, frère vient réclamer au nom de la famille.

A cinq heures quarante cinq, il est procédé à la mise en bière, tandis que M. l'abbé Valadier dit la prière des morts. Durant cette cérémonie, nous avons longuement considéré la tête d'Anastay qui, absolument exsangue, ne porte traces d'aucune contraction.

Certains journaux du matin prétendent que des démarches auraient été faites, dans la journée d'hier, au parquet du procureur général, au nom de l'autorité militaire, pour demander qu'Anastay soit remis à la place de Paris, qui se chargerait de le faire fusiller. Nous sommes autorisés à opposer à ce bruit le démenti le plus formel. Une semblable démarche n'aurait, dans tous les cas, pu être faite que par le ministre de la guerre, s'il y avait eu le moindre doute sur le mode d'exécution de l'arrêté de la cour d'assises.

UNE LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE NANCY, FRANCE, AUX OUVRIERS DE LA VILLE. MGR TURINAZ Y EXPLIQUE COMMENT IL A ÉTÉ AMENÉ A RENONCER A SES CONFIANCES.—Voici les principaux passages de cette lettre, que nous apporte la *République française* :

"Hier, parmi les interpellations qui sont venues jusqu'à moi, il en est une qui exprime fidèlement les vrais sentiments de ces prétendus amis du peuple, de ceux qui les inspirent, qui les encouragent et les protègent.

—Respectez vos églises ! m'a-t-on dit.

"Ainsi, c'est bien entendu, quand nous parlons de vous, chers ouvriers, de vos intérêts, de vos devoirs et de vos droits, nous profanons nos églises, notre parole et notre ministère !

"Ouvriers de Nancy, vous ne l'oublierez pas. Et pourtant ces troubles auraient pu et auraient dû être facilement réprimés. D'après les articles 97 et 3 de la loi du 5 avril 1884, la police municipale a pour objet le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, les marchés, les réjouissances et les cérémonies publiques, les spectacles; les jeux, les cafés, les églises et les autres lieux publics. Je suis condamné à déclarer que ce devoir n'a pas été accompli quoique les projets des perturbateurs fussent parfaitement connus.

"Certes, ces quelques égarés n'ont pu intimider ni vous ni moi, nous le leur avons prouvé hier et nous sommes disposés à le leur prouver encore. Mon ardent désir serait de continuer ces conférences; mais il faudrait réclamer l'intervention de la police dans l'enceinte de la cathédrale et porter la responsabilité de cette intervention et de toutes ses conséquences.

"Ici, comme toujours et partout, les agents de ceux qui se cachent et se dérobent, et même les ouvriers honnêtes qui veulent défendre leurs droits, paieraient les frais de l'intolérance, de la déloyauté. Je ne veux pas que les perturbateurs, entraînés et aveugles subissent quelque peine, autant du moins que cela dépend de moi. Je leur pardonne de tout mon cœur et je suis plus désireux que jamais de leur prouver mon affection et mon dévouement.

"Je renonce donc à poursuivre ces conférences ; mais j'en appelle à toute cette noble population lorraine, à tous les hommes de loyauté et de cœur, quels que soient leurs convictions et leur parti. J'en appelle à ces droits imprescriptibles, tôt ou tard victorieux.

"En effet, ce qui est attaqué et qu'on veut supprimer ici, ce sont les droits les plus sacrés de l'Eglise catholique, les droits ecclésiastiques.

"Aujourd'hui, nous ne pouvons plus parler des ouvriers, des périls de la société, de l'influence salutaire et nécessaire de la religion pour la solution des problèmes de notre temps.

"Demain, nous ne pourrons plus parler de la société et de la religion elle-même, des préceptes de l'Evangile et des commandements de Dieu. Il s'agit de savoir si les catholiques fidèles, les prêtres et les évêques veulent courber la tête devant ces iniquités et sous la honte d'une pareille servitude. Quant à moi, je déclare à la face de mon pays que je ne la courberai pas et que je ferai entendre jusqu'à mon dernier souffle la protestation de mon devoir, des droits sacrés que je suis chargé de défendre, de la justice et de la liberté.

"Ouvriers de Nancy, comptez sur moi, je compte sur vous.

"Courage, espérance et au revoir !"

Au Président de l'Union des Conducteurs de chars.

Cher Monsieur,

Il a été affirmé que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans pouvait payer à ses conducteurs la somme que lui demande l'Union, c'est à dire, cinquante dollars ($50) par mois pour douze (12) heures de travail par jour. Les Directeurs de la compagnie ont mûrement considéré la question, et, après un minutieux examen de sa situation financière, sont arrivés à la conclusion que la compagnie n'est pas en mesure de donner plus de quarante dollars ($40) par mois pour douze (12) heures de travail.

Le désaccord qui existe a donné lieu à de regrettables conséquences. Les affaires de la compagnie sont dans un état de stagnation forcé ; et des hommes en grand nombre avec une attitude hostile, se tiennent près de l'angle du chemin du Bayou et de la rue Labarpe, prêts à faire naître un conflit au cas où la compagnie du chemin de fer tenterait de reprendre le service de ses voitures.

Nous désirons déclarer ici, au nom de la compagnie, qu'elle ne désire nullement combattre le "travail organisé" en cette ville. Elle consent à accorder tout ce qui peut être raisonnablement exigé d'elle, et s'attend, en retour, à être l'objet de la même bienveillance de la part des organisations des ouvriers composées d'Américains.

A dessein de rétablir l'harmonie, et pour la satisfaction générale, nous proposons au nom de la compagnie du chemin de fer d'Orléans qu'une Commission d'Arbitrage soit désignée, ses composant d'un représentant de l'Union des conducteurs de chars, d'un représentant de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, et du Maire de la Nouvelle Orléans, ou de telles autres personnes du choix des parties intéressées.

Nous suggérons que cette commission d'arbitrage se livre à une rigoureuse enquête des affaires de la compagnie ; qu'elle fixe la valeur des services des officiers et des employés de celle-ci ; fixe également un taux raisonnable d'intérêt sur son fonds-capital et calcule quelle peut être la proportion des gains bruts de la compagnie, allouable aux conducteurs sous forme de salaires.

Nous soumettons la proposition en toute loyauté. Nos livres seront mis en la possession de la Commission et nous lui donnerons tous les renseignements de nature à la bien éclairer sur la question.

Vous prétendez que votre demande est juste ; nous affirmons que le salaire offert est le seul que nous permettent de donner nos affaires.

Comme preuve de notre sincérité, nous nous déclarons désireux de recourir à l'arbitrage si vous vous engagez à accepter la décision de la Commission ; nous nous engageons, de notre côté, à en faire autant.

En attendant le règlement du différend, nous proposons que les conducteurs reprennent le travail et rémunérerons leurs services en nous basant sur le chiffre arrêté par la Commission.

Très respectueusement,

Par ordre du

Conseil de Direction du chemin de fer d'Orléans.

P. COUGOT, Secrétaire. B. BROUSAT, Président.

La Salsaparelle d'Ayer vivifie et purifie le sang. Si vous vous sentez alourdi et languissant vous en avez besoin.

TÉLÉPHONE..... 479.

F. LAUDUMIEY,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 175 RUE DU BAYOU,

Près Bienville.

Voitures pour mariages, soirées, etc.

21 fév—1an

SIMON.—Décédé, hier, vendredi, 22 avril, à 2 h. 10 de l'après-midi, ANTHONY SIMON, de Cape Girardeau, Missouri. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 23 avril, à 4 h. de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de la veuve du défunt, Mme Pascal Sarthou, No 453 rue Royale, coin Mandeville.

Les journaux de Cape Girardeau et de Louisville sont priés de reproduire l'avis de décès.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,

SEUL AGENT,

129 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—

Gages. Gages. Gages.

JE prie respectueusement toutes les personnes qui me doivent des gages, de bien vouloir venir à partir d'AUJOURD'HUI jusqu'au LUNDI 2 mai 1892, époque à laquelle tous gages forfaits seront invariablement vendus à l'encan.

P. S.—La vente commencera LUNDI, 2 mai 1892, à 11 heures, au coin des rues Bourbon et Conti, par l'entremise de MM. Spear & Escoffier.

22 avril— VEUVE ANGLADE.

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c., 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY Agent général pour le Fret et les Passagers.

28 avr—sam et dim

$500 de Récompense !

Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales du Dr Wèst pour le foie, lorsque les prescriptions se trouvent suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. Mêfiez vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez M. TUMA, No 11 rue du Camp, Nouvelle Orléans, La. 1er oct—1an VetU

AVIS est donné par la présente que demande sera adressée à la Législature, dans sa prochaine session, pour qu'elle vote une loi autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans, agissant par l'intermédiaire du Bureau de Liquidation, à recaler, s'il est nécessaire, le paiement des bons et certificats de bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans, échéant le 1er juillet 1892, jusqu'au 1er août 1892, 1er janvier 1893, 1er mars 1894, et à tous autres bons ou certificats de bons, s'il en existe, échéant avant le 1er mai 1894. Les dite délais seront fixés aux taux d'intérêt et aux termes et conditions convenus à l'amiable avec les porteurs des dits bons et la Ville de la Nouvelle-Orléans sera autorisée à émettre pour les dits bons arrivant à échéance des bons et certificats de bons portant le taux d'intérêt tel qu'il sera réglé d'un commun accord, ou à donner l'endossement nécessaire sur les dits bons arrivant à échéance, indiquant la date du délai et le taux de l'intérêt, les termes et conditions des délais accordés.

12 avril—1f p s au 30 j

AVIS est donné par la présente que demande sera adressée à la Législature, dans sa prochaine session, pour qu'elle vote une loi amendant l'Acte No 128 de 1890, relativement au taux de l'intérêt établi sur les bons, en vertu de jugement, tel que l'ordonne la dit Acte et l'Acte No 67 de 1884, de façon à élever l'intérêt porté par les bons dont il est question dans les dits Actes, à 5 pour cent, au lieu de 4 pour cent.

12avril—1f p s au 30 j

AUJOURD'HUI

—EST UN—

BON JOUR

POUR ACHETER

Des Vêtements de Printemps

81 à 85

RUE DU CANAL

UN BON ENDROIT!

Vêtements Complets

De $8 à $25

FAITS PAR NOUS-MÊMES!

VENDUS

A UN BENEFICE!!!

Ce qui veut dire une Economie pour vous de 25 à 50 Pour Cent.

LEON GODCHAUX!

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville. à deux lieues de la rue du Canal. 2me étoiles

1er nov90—1 an—mar. ven. dim

ETABLIE EN 1792.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. H. Lyman, Prés.—G. W. Sentell, Vice-Prés.—Chas. E. Bliss, Sec.

jan 92—1 an

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,

—A UN—

Capital payé de	$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles	5,161,093 47
Surplus aux détenteurs de polices	1,645,781 24
Actif brut	8,806,784 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police que ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé des millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie qui vient soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garantis) s'adresser

JAMES PREVOST, Agent.

135 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.

27 fév 1 an—dim

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

HORLOGERS, BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE DIAMANTS, MONTRES, PENDULES, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, JUMELLES, &c.

Montres soigneusement réparées et mises en parfaite état. Joaillerie de tous genres faite sur commande et réparée.

Les ordres de la campagne seront l'objet de l'attention toute spéciale de la maison.

1er sept 91—1an

LEON GODCHAUX 81-85 CANAL ST. NEW ORLEANS LA.

1er déc 91—1 an—dim mer jeu

Vous ne pouvez porter votre LINGE LOURD bien longtemps encore.

—NOS—

VÊTEMENTS

—DE—

PRINTEMPS

SONT PRETS MAINTENANT.

Prix plus réduits que jamais, $8.00 le complet pour messieurs ; $2.00 pour garçons.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompt aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago	$3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston	$1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—

Gustav R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire

12 nov—91—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

TAPIS! TAPIS! TAPIS!

NATTES! NATTES! NATTES!

Stores! Stores!

Et Manifiques Papiers Peints pour Tapisserie,

CHEZ LEVY,

RUE DU CANAL.

Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons pas plus en proportion que nous ne faisons pour ceux de simple largeur. PEINTS, mais que nous vous chargeons autant de les poser, et ceci pour cela que nous avons fait ainsi dans notre travail.

LEOPOLD LEVY, 138 RUE DU CANAL.

Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 13oct1891—1an—Sdim

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de toute sorte dans la science de la chirurgie dentaire.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transfère ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1890.

Vous connaissez mes médiums, vous informe de mes prix et vous faire utiliser ma Médaille pour travaux manuels supérieure.

26 août—

Pilules contre-stimulantes de RASORI.

Le célèbre remede italien

Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation ; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la mélancolie, l'anémie, les coliques, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix : 50c. la dizaine.

BOGEL DRUG CO., Limited

111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans.

Seule agence aux Etats-Unis

14janv

$250

Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez

LOUIS GRUNEWALD

& CIE, Limitee.

PIANOS ET ORGUES